



N° 1261

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 avril 2025.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

visant à allonger la durée de la session ordinaire,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par
M. Jean-Luc WARSmann,
député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette proposition de loi vise à allonger la durée de la session ordinaire d'environ un mois, afin de permettre au Parlement de se réunir de plein droit pour délibérer en séance plénière de la mi-septembre à la mi-juillet et à supprimer le verrou des 120 jours posé au deuxième alinéa de l'article 28.

L'allongement de la session ordinaire doit assurer une plus grande flexibilité en vue de la réorganisation du temps parlementaire. De plus, la suppression du verrou des 120 jours paraît nécessaire, puisque ce dernier ne repose plus sur une quelconque justification solide, *a fortiori* dans le contexte d'un allongement de la durée de la session ordinaire.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

Article unique

- ① L'article 28 de la Constitution est ainsi modifié :
- ② 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :
 - ③ a) Les mots : « d'octobre » sont remplacés par les mots : « suivant le 15 septembre » ;
 - ④ b) Les mots : « de juin » sont remplacés par les mots : « précédent le 15 juillet » ;
- ⑤ 2° La première phrase du deuxième alinéa est supprimée.